

Les tarifs des spectacles en débat

CONSEIL MUNICIPAL La réunion du Conseil, mardi soir, s'est déroulée dans le calme

La fièvre des élections étant passée, le Conseil municipal de mardi soir fut calme. L'ordre du jour n'a pas posé de problèmes et les propositions ont été votées à l'unanimité, sauf le tarif des spectacles pour lequel Fabrice Guillemet (Modem) a voté contre. Il était proposé de voter pour trois tarifs adaptés au coût global du spectacle et avec des prix tenant compte de la situation du public.

Pour M. Guillemet, « on crée des tarifs sans réaliser de spectacles culturels. Nous devrions faire du cas par cas suivant les spectacles. »

Catherine Putegnât a rappelé qu'un programme culturel avait été proposé il y a huit jours et qu'on ne pouvait convoquer un Conseil municipal à chaque spectacle. « Nous retenons que M. Guillemet



Le dernier spectacle du service culturel, début mars, fut un vrai succès. PHOTO M. G.

n'aime pas la culture », conclut Jacques Fergeau, le maire.

Les subventions aux associations (442 290 euros) ont été acceptées. Une aide de 5 943,91 euros est demandée au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour les travaux de rénovation des sols sportifs de la salle de tennis de table des Badines.

Aire d'accueil conforme

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage a suscité des questions d'Hervé Seyve. « Quel sont les impacts de la sédentarisation ? Où en sont les constructions illégales ? ». Réponse de Marie-Paule Marty : « L'aire d'accueil est réalisée et nous avons quatre familles qui seraient désireuses de se sédentariser. Pour les constructions illéga-

les, c'est la loi qui s'applique. » Le maire a poursuivi : « Il n'est pas question d'agrandir la capacité de l'aire du voyage qui est conforme aux normes. Les propriétaires du Blayais ont fait appel du jugement de décembre 2010, les condamnant à détruire leur construction et le délibéré est fixé au 24 mai 2011. »

Le Conseil a aussi voté l'autorisation d'acquiescer une solution de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et de signer une convention avec la préfecture. Fabrice Guillemet a voulu connaître la participation de la ville au Salon du voyage des 22-23 janvier, opération commerciale payante. « Ce salon a été organisé par l'association Illac Évasion, a répondu le maire. Aucune subvention n'a été demandée, la Ville a juste mis la salle René-Quérendeau à disposition et a fait ce qu'elle fait pour toutes les associations. Ce fut un salon intéressant et un plus pour notre ville ! »

Michèle Ganet